

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 1^{er} JOUR DE DÉCEMBRE 2009, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
Monsieur Michel Robert, conseiller
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Gilbert Leroux, conseiller
Monsieur Jean-François Charest, conseiller
Monsieur Claude Brochu, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait également à la séance.

R-175-2009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Réal Déry que l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

**R-176-2009 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 10^{ième} JOUR DE NOVEMBRE 2009**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10^{ième} jour de novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le procès-verbal du 10^{ième} jour de décembre 2009 est accepté tel que déposé.

R-177-2009 COMPTES DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Charest, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 426 451.57\$, est acceptée.

**R-178-2009 RAPPORT DU C.C.U.
DU 30 NOVEMBRE 2009**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30^{ième} jour de novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-179-2009 P.I.I.A. JONATHAN BÉLANGER

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Jonathan Bélanger de construire une résidence sur le lot 47-43 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-180-2009 P.I.I.A. JEAN-FRANÇOIS DRAPEAU

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Jean-François Drapeau construire une résidence sur le lot 528 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Charest, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-181-2009 DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.
MOLOPO CANADA INC.**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole de Molopo Canada relativement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 466 du cadastre de St-Marc;

Considérant que cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale,

Considérant que cette demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Considérant le peu d'information transmise à la municipalité concernant tous les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités de forage mentionnées à l'annexe A du formulaire de la CPTAQ;

Considérant que plusieurs organismes publics demandent un moratoire sur les activités reliées aux gaz de schiste;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal de ne pas permettre une telle activité sur le territoire de la municipalité jusqu'à ce que des assurances sur le plan environnemental soient données et, de ne pas modifier sa réglementation afin de permettre cet usage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil n'est pas favorable à cette demande et ne recommande pas son acceptation.

**R-182-2009 DEMANDE D'INCLUSION
ÎLOTS DESTRUCTURÉS IDR44**

Considérant la demande de Société L.T.L. représenté par monsieur Alain Lavallée relativement à l'inclusion d'une partie du lot 7 et une partie du lot 9 du cadastre de St-Marc à l'îlot déstructuré no. IDR 44;

Considérant que cette demande vise à inclure deux parcelles de terrains ayant front sur la rue de l'Anse;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise l'usage habitation dans ce secteur depuis plusieurs années;

Considérant que l'utilisation à des fins résidentielles de ces deux parcelles de terrain ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

Considérant que le comité est favorable à inclure ces deux parcelles de terrain à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 44;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le conseil demande à la M.R.C. d'inclure ces deux parcelles de terrain à l'intérieur de l'îlot déstructuré IDR44 au Schéma d'aménagement.

A-5-2009

AVIS DE MOTION

Monsieur Michel Robert, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, il y aura présentation d'un projet de règlement, règlement modifiant le règlement de zonage #3-91, de façon à modifier la classe d'usage dans les zones C01-20 et H01-21.

R-183-2009

RENOUVEAU VILLAGEOIS CONTRATS NOTARIÉS

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit acquérir et/ou céder des parties de terrains le long de la route #223, suite à l'implantation des nouvelles infrastructures municipales;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit obtenir au nom d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron des droits réels de servitude;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit obtenir des servitudes pour les équipements d'utilités publics;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que monsieur Jean Murray, maire et madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale sont par la présente autorisés à signer les documents relatifs à tous ces transferts de propriétés.

R-184-2009

OFFICIAINT COMPÉTENT À CÉLÉBRER LES MARIAGES

Considérant qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 366 du *Code civil du Québec*, ainsi qu'à l'article 521.2 de ce code introduit par l'article 27 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, chapitre 6);

Considérant que cette loi permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles, les maires, les membres des conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande au Ministre de la Justice de désigner madame Annie Houle, messieurs Jean Murray, Réal Déry, Gilbert Leroux et Michel Robert, célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

R-185-2009 SIGNATURE DES DOCUMENTS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est par la présente autorisée, pour et de la part de la municipalité à négocier des placements temporaires avec la Caisse Populaire Desjardins à Beloeil, à y déposer et à lui transférer (au crédit du compte de la municipalité #300018) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent et pour lesdites fins les endosser de la part de la municipalité, soit par écrit, soit par une estampille;

Que tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés de sa part par monsieur Jean Murray, maire et par madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale. Dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire par monsieur Claude Brochu, conseiller responsable de l'administration;

Que madame Sylvie Burelle est par les présentes autorisée, pour et de la part de la municipalité, à recevoir de la Caisse Populaire de Beloeil un état de compte de la municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité, et à signer et délivrer à la Caisse Populaire de Beloeil la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire de Beloeil;

Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Populaire de Beloeil et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit transmise au Directeur alors en fonction.

R-186-2009 CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux à chaque année;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire est autorisé à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

R-187-2009 NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE

Considérant la recommandation de monsieur Michel Frisé, directeur du service de prévention des incendies de notre municipalité;

Considérant que monsieur Alexandre Groleau s'engage à poursuivre sa formation appropriée, soit le cours Pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ);

Au fur et à mesure que la formation sera complétée et réussie avec succès, il sera en mesure de participer à certaines tâches relatives au travail des pompiers selon certains critères établis par l'École;

Considérant que monsieur Alexandre Groleau s'engage à obtenir auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, sa classe 4-A;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que monsieur Alexandre Groleau soit nommé pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-188-2009 **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**
PHASE 4, DÉCOMTE PROGRESSIF #13

Considérant le rapport déposé par B.P.R. Infrastructure, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 novembre 2009, par Les Entreprises Michaudville Inc.;

Considérant que suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, B.P.R. Infrastructure recommande le paiement de 166 138.82\$, toutes taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte progressif #13 et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, tel que recommandé.

R-189-2009 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Michel Robert et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20 h :

12 janvier	2 février
2 mars	6 avril
4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août
7 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

R-190-2009 DEMANDE DE MORATOIRE À LA M.R.C.

Considérant que la compagnie Molopo Canada Inc. désire utiliser une partie du lot 466 du cadastre de St-Marc, pour l'exploitation de pétrole et de gaz naturel;

Considérant que cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale;

Considérant que cette demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

Considérant le peu d'information transmis à la municipalité concernant tous les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités de forage;

Considérant que plusieurs organismes publics demandent un moratoire sur les activités reliées aux gaz de schiste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le conseil demande à la M.R.C. de la Vallée du Richelieu un moratoire relativement à l'exploitation de gaz de schiste.

R-191-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-177-2009, R-183-2009, R-186-2009, R-187-2009 et R-188-2009.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 2^{ième} jour de décembre 2009.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 15^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2009, À 20H00**

Étaient présents Monsieur Jean Murray, maire
 Monsieur Michel Robert, conseiller
 Madame Annie Houle, conseillère
 Monsieur Gilbert Leroux, conseiller
 Monsieur Jean-François Charest, conseiller
 Monsieur Claude Brochu, conseiller
 Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait également à la séance.

R-192-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires pour l'année 2010, et répond aux questions de l'assemblée.